

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 11 JUILLET 2011**

Séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2011 tenue au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient aussi présents le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier, la directrice générale / greffière adjointe Mme Céline Bastien ainsi que quatre personnes dans l'assistance.

La séance ordinaire est maintenant ouverte, il est 19 h 00.

2011-07-239 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC LES AJOUTS

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant le varia ouvert :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION :**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2011

1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011

1-3 Autres matières

a) École secondaire et Sacré-Cœur de Gracefield

b) Tournoi de golf – Chambre de Commerce et d'Industrie de Maniwaki

- c) Projet humanitaire Pérou
- d) Acceptation fin d'emploi - employé numéro 32-0013
- e) Mémoire de transaction – employé numéro 32-0025
- f) Chemin Poisson Blanc – dossier Davis et Malette
- g) Inspection pour la toiture du Centre récréatif et communautaire et soumission pour les travaux

2 ADMINISTRATION :

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques au 30 juin 2011
- 2-2 Engagement des dépenses – juillet 2011
- 2-3-A Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – juin 2011
- 2-3-B Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – juin 2011
- 2-4 Campagne de financement – S.A.G.E.
- 2-5 Aide financière
- 2-6 Ouverture d'une marge de crédit
- 2-7 Mandat au Notaire Larocque
- 2-8 Autorisation de paiement – Bell Aliant
- 2-9 Acceptation des travaux – tremblement de terre

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

5- TRANSPORT:

- 5-1 Dépôt de l'ouverture de la soumission no. 11-2011
- 5-2 Octroi de la soumission 11-2011
- 5-3 Offre de services – RecréEnviro
- 5-4 Limite de vitesse – chemin de Point Comfort

5-5 Autorisation de dépenses – chemin du Poisson-Blanc

6- **HYGIÈNE DU MILIEU :**

7- **LOISIR ET CULTURE :**

7-1 Nomination d'une représentante des loisirs au sein du comité régional

7-2 Abroger la résolution 2011-06-217

7-3 Petite caisse – loisirs

7-4 Chandails de soccer

8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

9- **RAPPORT DES COMITÉS :**

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

11- **CORRESPONDANCES**

12- **VARIA:**

a) Autoroute 5

13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-07-240 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN
2011**

ATTENDU QUE

conformément à l'article 333 de la
LCV, les membres du conseil ont

reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2011 soit adopté tel que rédigé par le directeur général / greffier et que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-241 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2011

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011 soit adopté tel que rédigé par le directeur général / greffier et que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le représentant scolaire de l'école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield M. Jérémie Milljour-Lafond n'est pas présent.

**2011-07-242 TOURNOI DE GOLF - CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
MANIWAKI**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson,
appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'autoriser M. Michael Gainsford et M. Daniel-Luc Tremblay
à participer au tournoi de golf bénéfice annuel de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Maniwaki au coût de 273.42 \$ taxes
incluses.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-243 PROJET HUMANITAIRE AU PÉROU

ATTENDU QU' un projet humanitaire au Pérou est
organisé en collaboration avec
Mario Thibault prêtre, afin d'aider
dans un orphelinat;

ATTENDU QU' Alexandra Gauthier, Samuel et
Nicholas Malette désirent organiser
un souper spaghetti au Centre
récréatif et communautaire le 13
août prochain;

ATTENDU QU' ils demandent l'aide de la ville de
Gracefield;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller
Bernard Caron, appuyé du
conseiller Claude Blais et résolu,

D'accepter la demande de Mme Georgette Gauthier et
d'autoriser l'utilisation gratuite du Centre récréatif et
communautaire pour le souper spaghetti du 13 août prochain.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-07- 244 ACCEPTATION FIN D'EMPLOI –
EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0013**

ATTENDU le grief 2010-03 déposé par le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Gracefield - CSN relativement au cas de l'employé numéro 32-0013;

ATTENDU la contestation déposée également par l'employé numéro 32-0013 à la Commission des lésions professionnelles;

ATTENDU la proposition de règlement à l'amiable soumise, de façon confidentielle, au conseil;

ATTENDU QU' il y a lieu d'entériner ladite entente de règlement hors Cour;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais et résolu que,

1. Le conseil accepte la fin d'emploi au 13 juin 2011 de l'employé numéro 32-0013, suivant les termes et conditions du mémoire de transaction soumis au conseil;
2. Le conseil autorise le maire, monsieur Réal Rochon et le directeur général, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer le mémoire de transaction soumis aux membres du conseil sous pli confidentiel, étant entendu que, conformément au présent mémoire de transaction, les termes et conditions de ce document doivent demeurer entièrement confidentiels;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

**2011-07-245 MÉMOIRE DE TRANSACTION –
EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0025**

ATTENDU QUE nos procureurs ont préparé un Mémoire de transaction entre la ville de Gracefield, le syndicat des

travailleurs et des travailleuses de la Ville de Gracefield – CSN et l'employé no. 32-0025;

ATTENDU QUE

le conseil, le Syndicat et l'employé ont pris connaissance du dit Mémoire de transaction ;

ATTENDU QUE

le Mémoire de transaction et ses dispositions demeurent confidentielles et les parties s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer son contenu, en tout ou en partie, que ce soit directement ou indirectement;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu que,

1. Le conseil accepte le Mémoire de transaction entre la ville de Gracefield, le syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Gracefield – CSN et l'employé no. 32-0025 suivant les termes et conditions soumis au conseil;
2. Le conseil autorise le maire, monsieur Réal Rochon et le directeur général, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer le mémoire de transaction soumis aux membres du conseil sous pli confidentiel, étant entendu que, conformément au présent mémoire de transaction, les termes et conditions de ce document doivent demeurer entièrement confidentiels;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

La séance est ajournée pour 5 minutes, il est présentement 19 h 10.

2011-07-246 ENTENTE ENTRE DAVIS – MALETTE

ATTENDU QU'

une entente est intervenue entre W, Roland Davis et Robert Malette concernant l'échange de certaines parcelles de terrain et la relocalisation d'un droit de passage et d'accès au chalet appartenant à Robert Malette;

ATTENDU QUE

Roland Davis cédera tous droits, titres et intérêts qu'il a ou pourrait avoir dans une parcelle de terrain triangulaire connue et désignée comme étant partie du lot 18B rang 4 canton de Northfield à Robert Malette, le tout tel que montré en jaune sur le plan ci-joint;

ATTENDU QUE

la ville de Gracefield cédera tous droits, titres et intérêts qu'elle a ou pourrait avoir dans une parcelle de terrain connue et désignée comme étant partie du lot 18B rang 4 canton de Northfield à Robert Malette, le tout tel que montré en rouge sur le plan ci-joint;

ATTENDU QUE

la ville de Gracefield cédera tous droits, titres et intérêts qu'elle a ou pourrait avoir dans une parcelle de terrain connue et désignée comme étant partie du lot 18B rang 4 canton de Northfield à Roland Davis, le tout tel que montré en VERT sur le plan ci-joint;

ATTENDU QUE

Roland Davis cédera tous droits, titres et intérêts qu'il a ou pourrait avoir dans une parcelle de terrain connue et désignée comme étant partie des lots 18B- et 18B-2 rang 4 canton de Northfield à la ville de Gracefield, le tout tel que montré en bleu sur le plan ci-joint;

ATTENDU QUE

Roland Davis s'engage à consentir à Robert Malette un droit de passage sur une parcelle de terrain connue et désignée comme étant

une partie du lot 18B-2 rang 4 canton de Northfield et située entre le mur de pierre appartenant à Roland Davis et la nouvelle route, le tout tel que montré en orange sur le plan ci-joint;

ATTENDU QU' il est impératif que la ville de Gracefield consente aux dits transferts et signe les actes appropriés;

ATTENDU QUE la description technique de la dite entente a été effectuée en octobre 2007 par Étienne Robertson de la firme Fortin & Legault sous sa minute 56;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que la présente entente est approuvée par le Conseil municipal de la ville de Gracefield.

Il est de plus résolu que le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette entente et que la ville de Gracefield n'aura aucun débours pour le transfert des dites parcelles de terrain.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-247 TOITURE DU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la toiture du Centre récréatif et communautaire coule à quelques endroits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

De mandater la firme Cima+ à procéder à l'inspection de la toiture du Centre récréatif et communautaire afin de recommander les travaux à être exécutés.

Il est de plus résolu que les entrepreneurs suivants seront invités à soumissionner :

Couvreurs Rochon Enr. et Les Toitures Denis Rochon.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-248 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JUIN 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes et approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, selon les listes ci-annexées sous la cote 2011-07-248 faisant partie intégrante de ce procès-verbal pour un montant total de 480 254.46 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-249 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / JUILLET 2011

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	514.59 \$
Transport	17 382.00 \$
Aqueduc et égout	367.64 \$
Urbanisme	168.17 \$
Loisir et culture	943.01 \$

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2011-07-249.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement #85-2010 pour le mois de juin 2011.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – juin 2011.

2011-07-250 CAMPAGNE DE FINANCEMENT – S.A.G.E.

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron et résolu,

D'accorder un montant de 200 \$ à la S.A.G.E. dans sa campagne de financement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-07-251 AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE

le 24 juin dernier, un lave-auto avait été organisé pour une levée de fond afin d'aider financièrement la famille de Robert Pétrin et de Khristine Mitrow dans l'épreuve qu'ils subissent par la maladie de leur fils;

ATTENDU QU'

en raison de la température, le lave auto ne s'est pas tenu;

ATTENDU QU' un déjeuner a été organisé au restaurant Smoke' Grill pour la dite levée de fond;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé par la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser une aide financière au montant de 200 \$ le tout au bénéfice de M. Robert Pétrin et Mme Khristine Mitrow.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-252 OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt no. 96-2011 a été approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 30 juin 2011 ;

ATTENDU QUE le dit règlement a été publié et est entré en vigueur en date du 7 juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que la ville de Gracefield soit autorisé à conclure un contrat de crédit variable jusqu'à concurrence de 294 000 \$ représentant 100% du montant autorisé au règlement d'emprunt #96-2011 à être consenti par la Caisse populaire Desjardins de Gracefield, cet emprunt temporaire est effectué afin de pourvoir aux dépenses prévues au dit règlement d'emprunt.

Il est de plus résolu que le maire et le directeur général ou la trésorière soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette fin.

Il est aussi résolu qu'une comptabilité distincte soit tenu par la trésorière quant aux dépenses et revenus reliés à ce dossier.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-253 MANDAT À ME LAROCQUE

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement no. 96-2011 en date du 30 juin 2011;

ATTENDU QUE le règlement est entré en vigueur le 7 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

De mandater le notaire André Larocque à procéder au transfert de la propriété du 30 rue Principale à Gracefield appartenant présentement à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield en faveur de la Ville de Gracefield.

Il est de plus résolu que le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-254 AUTORISATION DE PAIEMENT – BELL ALIANT

ATTENDU QUE Bell Aliant ont déposé une mise en demeure pour des dommages subis à leurs installations sur le chemin Willie-Barbe, le ou vers le 1^{er} mai dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Michael Gainsford

D'autoriser le paiement de 1 031.70 \$ à Bell Aliant pour les dommages subis.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-255 TREMBLEMENT DE TERRE

ATTENDU QUE le 23 juin 2010, la ville de Gracefield a subi des dommages à deux de ses bâtiments ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est de 24 638 \$ et que la subvention confirmée du ministère de la Sécurité publique est de 13 501 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser une dépense au montant de 11 137 \$ représentant la participation municipale pour les travaux à refaire suite au tremblement de terre du 23 juin 2010.

Il est aussi résolu que les travaux seront effectués par : Les Menuiseries Castors et Meubles Branchaud.

Il est de plus résolu qu'une dépense supplémentaire estimée à 4 000 \$ est autorisée au fournisseur meubles Branchaud pour l'installation d'un nouveau plancher dans le bureau de la réception et celui de l'urbanisme.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de l'ouverture de soumission no. 11-2011.

2011-07-256 OCTROI DE LA SOUMISSION NO. 11-2011

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de dynamitage ont été demandées;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions mais une seule est conforme ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'octroyer le contrat pour les travaux de dynamitage à Dynamitage Ritchie au montant de sa soumission soit 25 \$ le pied linéaire plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-257 OFFRE DE SERVICE – RECRÉENVIRO

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'accepter l'offre de service de Recréenviro pour la capture des castors nuisibles et le démantèlement de barrage sur le chemin du Lac des Iles sous le pont qui traverse le Lac des Vases au montant de son offre soit 650 \$ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-258 LIMITE DE VITESSE – CHEMIN DE POINT COMFORT

ATTENDU QUE M. Gaston Caron a demandé au ministère des Transports du Québec de limiter la vitesse à 30 kilomètres sur une partie du chemin de Point Comfort;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec la demande de M. Caron;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

De demander au ministère des Transports du Québec d'accepter la suggestion de M. Gaston Caron de limiter la vitesse à 30 km/h à partir du numéro civique 1012 jusqu'au numéro 1126 chemin de Point Comfort.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-259 AUTORISATION DE DÉPENSES – CHEMIN DU POISSON-BLANC

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser les dépenses nécessaires à l'achat de plus ou moins 50 voyages de gravier 0,3/4 ainsi que le recouvrement de surface par l'entreprise Bourget Inc. pour une partie de surface (+ ou - .5 kilomètre) près du garage municipal sur le chemin du Poisson-Blanc.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-07-260 REPRÉSENTANTE DES LOISIRS AU SEIN DU COMITÉ RÉGIONAL

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la formation d'un comité technique en loisirs;

ATTENDU QU' ils demandent la délégation d'une personne pour chacune des municipalités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que la ville de Gracefield délègue Mme Roxanne Marois au sein du comité technique en loisirs de la MRC.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-261 ABROGER LA RÉOLUTION 2011-06-217

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que la résolution 2011-06-217 soit abrogée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-262 PETITE CAISSE – ACTIVITÉS DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Qu'une petite caisse au montant de 1 500 \$ soit autorisée pour les activités de loisirs.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-263 ACHAT DE CHANDAIL

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser l'achat de 40 chandails pour le soccer au montant de 10\$ chacun.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Aucun rapport de comité.

M. le maire fait une mise au point concernant le tracteur pour couper l'herbe sur le bord des chemins : il y a des rumeurs qui disent que le tracteur m'appartient mais il appartient à mon frère Sylvain Rochon et je mets à la disposition des personnes intéressées copies du certificat d'immatriculation le prouvant.

Période de questions.

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la correspondance du 1^{er} au 30 juin 2011.

2011-07-264 ACHAT DE MATÉRIEL – TALUS

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser une dépense n'excédant pas 1 500 \$ pour l'achat de matériel pour réparer le talus à la station des eaux usées (semence, arbres ou tout autre matériel).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-265 AUTOROUTE 5 – MATHIEU RAVIGNAT

ATTENDU QUE

le député fédéral de Pontiac M. Mathieu Ravignat veut faire stopper

le chantier de construction de l'autoroute 5 afin de permettre au BAPE d'effectuer de nouvelles études sur la source Lorne de Wakefield ;

ATTENDU QUE toutes les études environnementales ont été faites et que toutes les autorisations ont été accordées ;

ATTENDU QUE l'autoroute 5 est un stimulant économique pour le Nord de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE suspendre les travaux aura un effet négatif pour la région de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

D'informer le député fédéral de Pontiac M. Mathieu Ravignat que les membres du conseil de la ville de Gracefield sont complètement en désaccord avec le fait de suspendre le chantier de construction de l'autoroute 5 afin de permettre des études supplémentaires à la source Lorne de Wakefield, celles-ci étant déjà complétées et à la satisfaction des Ministères concernés.

Il est de plus résolu de demander à la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à toutes les municipalités d'appuyer la ville de Gracefield dans sa demande de continuité des travaux de l'autoroute 5.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-266 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 20 heures.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Le maire

Le directeur général /
greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal sauf et excepté la résolution 2011-07-265, ayant avisé le directeur général / greffier de mon refus de l'approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire